

**Neuvième Conférence des Nations Unies  
sur la normalisation des noms géographiques**

New York, 21 au 30 août 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports des gouvernements sur la situation dans leurs pays  
et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des  
noms géographiques depuis la huitième Conférence**

**Rapport National Sur La Toponymie**

Présenté par le Maroc\*\*

---

\* E/CONF.98/1.

\*\* Préparé par l'agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie, Maroc.



# RAPPORT NATIONAL SUR LA TOPONYMIE

9ème Conférence des Nations Unies sur les noms géographiques  
New York du 20 au 31 Août 2007

## **PREAMBULE**

**L**e Royaume du Maroc accorde un intérêt particulier à la réalisation d'une cartographie précise, moderne, régulière et à jour couvrant l'ensemble de son territoire et pouvant répondre aux exigences des différents opérateurs économiques et sociaux.

En effet, le territoire national est couvert par une cartographie topographique de base répartie sur trois échelles 1/25000, 1/50000 et 1/100000.

En plus d'une cartographie conventionnelle, une couverture cartographique numérique répondant aux exigences actuelles des utilisateurs est en cours de réalisation suivant une nouvelle géographie d'échelle assurant l'adaptation de la couverture aux besoins du pays.

Parallèlement à l'établissement des cartes topographiques de base, une grande importance est allouée aux cartes générales et thématiques grand public.

# **LA NORMALISATION DE LA TOPONYMIE AU MAROC**

- I. Institutions nationales**
- II. Commission nationale pour la normalisation des noms géographiques**
- III. Partenariat A.N.C.F.C.C - Académie du Royaume,**
- IV. Le rôle de l'ANCFCC dans le domaine de la toponymie au Maroc :**
  - 1. Procédure de toponymie à l'ANCFCC,**
  - 2. Base de données Toponymique à l'ANCFCC,**
- V. Activité du Maroc dans le domaine de la toponymie depuis la 8ème conférence des nations Unies sur les noms géographiques qui s'est tenue à Berlin du 26 Août au 6 Septembre 2002.**

## **I. Institutions nationales**

- Commission Nationale pour la Normalisation des Noms Géographiques : Créé par la lettre du 1er ministre du 10 décembre 1980.
- Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie.

## **VI. Commission nationale pour la normalisation des noms géographiques**

Pour répondre aux recommandations émanant des conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, et vu l'intérêt qu'accordent les autorités publiques Marocaines aux questions posées par la normalisation des noms géographiques au niveau national, il a été créé une commission nationale pour la normalisation des noms géographiques. Cette commission a été chargée :

- ✓ D'établir un glossaire officiel des noms géographiques de l'ensemble du pays ;
- ✓ D'encourager les recherches qui visent à la normalisation des noms géographiques ;
- ✓ De veiller à l'officialisation de l'usage des noms géographiques normalisés ;
- ✓ D'assurer le contact avec les organismes étrangers et internationaux concernés par la normalisation des noms géographiques ;
- ✓ De traiter toutes les questions liées aux noms géographiques de lieux appelés à figurer sur les publications cartographiques nationales et les documents officiels.

Les activités de cette commission restent très limitées vis-à-vis des attributions qui lui ont été allouées, sauf quelques actions qui ont été entreprises par l'Académie du Royaume et l'ANCFCC.

En 1992, l'Administration de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie (actuelle ANCFCC) a organisé le premier Colloque national sur les nom géographiques ; parmi les recommandations qui en ont découlé : l'activation de la publication du décret portant création de la commission nationale de normalisation des noms géographiques et la structuration de celle-ci en œuvrant à sa décentralisation afin qu'elle puisse s'atteler aux tâches de normalisation nationale et de coordination internationale. Depuis ce colloque, la question n'a pas été révoquée, hormis le partenariat Académie du Royaume / ANCFCC.

## **II. Partenariat A.N.C.F.C.C - Académie du Royaume**

Ce partenariat a toujours existé par la participation en commun dans toutes les conférences des nations unies sur la normalisation des noms géographiques. Suite à l'édition de la première version latine de la base de données toponymique en 8 volumes de 500 pages chacun, diffusée à un certain nombre d'organismes publics, l'Académie du Royaume s'est intéressée au projet. Cette institution a préconisé, la réalisation d'une autre version arabisée dans le cadre d'une coopération commune Académie/ACFCC.

Cette coopération qui ne peut être que bénéfique pour valider un patrimoine culturel par une fondation nationale de haut niveau, permettra d'asseoir les bases pour l'établissement d'une nouvelle cartographie moderne.

## **III. Le rôle de l'ANCFCC dans le domaine de la toponymie au Maroc**

La toponymie au Maroc fait partie intégrante du processus d'établissement des cartes topographiques de base. Elle représente une couche d'information primordiale sur la carte topographique. Par conséquent, l'ANCFCC lui accorde une attention particulière en assurant toutes les étapes, de sa collecte sur le terrain jusqu'à sa mise en œuvre sur la carte et dans les bases de données.

La mission de l'ANCFCC en matière de toponymie se résume à : L'inventaire, La collecte, Le traitement, La validation, La diffusion, La mise à jour et la conservation de la base de données toponymique.

Pour l'exécution des ces taches dans les meilleurs conditions, un service chargé de la toponymie a été crée en 2004, au sein du département de l'établissement et la révision des cartes topographiques de base. Il a été doté des moyens humains et matériel nécessaires.

### **V.1 Procédure de collecte de la toponymie au sein de l'ANCFCC**

La collecte des toponymes par des agents de l'ANCFCC spécialisés commence par une préparation au bureau, puis une mission sur le terrain, après, une validation sur le terrain puis une validation au bureau, on fin, la saisie des noms collectés et la mise à jour de la base de données.

Toutes les informations collectées sont inscrites dans un tableau qui a été conçu dans le but de faciliter la tâche aux opérateurs.

### Formulaire de collecte des toponymes

NOM D'APRES				Coordonnées Lambert		Nom adopté ou proposé (Arabe)	Nom adopté ou proposé (Français)	Nature de détail	Renseignements complémentaires	Code détail
Les cartes en service et BD - nyme	Les Textes officiels	Les autorités locales et habitants	Les autres documents et publications divers	X(m)	Y(m)					

#### 1. Préparation

Pendant cette étape les opérateurs doivent :

- Rassembler tous les toponymes existants dans les cartes anciennes ou dans la base de données toponymique relatives à la région en question et les inscrire dans la colonne «*Les cartes en service et BD nyme*».
- Collecter les toponymes officiels auprès des autorités locales et les inscrire dans la colonne «*Les Textes Officiels*».
- Inscrire dans la colonne «*Les autres documents et publications divers*» les toponymes provenant des autres documents ou publications.

#### 2. Collecte des toponymes sur le terrain.

Sur le terrain les opérateurs doivent :

- Procéder à un parcours exhaustif du terrain dans la zone en question.
- Procéder à la redondance des questions pour assurer le contrôle de la fiabilité des renseignements collectés.
- Améliorer la manière de poser les questions :
  - Introduire les questions.

- Amélioration du contact avec le guide et les habitants.
- Sensibiliser les habitants de l'importance de la mission.
- Préciser pour chaque détail l'orthographe usuelle exacte des noms après les avoir entendu prononcer et les inscrire au fur et à mesure dans la colonne « *Les autorités locales et habitants* ».
- Demander la localisation précise des toponymes ainsi que le début et la fin des hydronymes, des odonymes et des autres détails linéaires et surfaciques.
- Demander le sens du toponyme et l'inscrire dans la colonne « *Renseignements complémentaires* ».
- Confronter l'orthographe donnée par des personnes différentes, lorsqu'on se trouve en présence de plusieurs graphies pour un même nom, ou d'une seule graphie douteuse, compléter les renseignements par des précisions supplémentaires sur la colonne « *Renseignements complémentaires* ».
- Mentionner de façon explicite sur la colonne « *Nature de détail* », la nature de l'objet dénommé ou du lieu.
- Inscrire le code du détail dénommé sur la colonne « *Code du détail* ».
- Pour les toponymes douteux, les porter au crayon sur le tirage des écritures. Ils seront vérifiés par la suite (sur terrain et par complément de recherche).
- Inscrire le toponyme sur le tirage écriture et décider sur les toponymes à retenir (selon l'échelle de la carte), les souligner en rouge sur le tirage écritures.
- Etudier et représenter au crayon rouge la densité des noms :
  - Petit cercle : détails bien localisés, de faible surface (constructions isolées, sommets, etc...)
  - Trait : détails linéaires.
  - Forme ovale : détails surfacique
- Inscrire les coordonnées de la première lettre du nom telle qu'elle figure sur le tirage écritures dans la colonne « *Coordonnées Lambert* ».
- Etudier l'emplacement des détails nommés vis à vis du découpage administratif
- Pour les détails communs entre deux communes le nom ne doit être remplis qu'une seul fois en principe dans la commune ou le nom a le plus d'importance.

### **3. Validation**

Elle consiste à :

- Trancher sur le toponyme à retenir parmi les toponymes douteux et l’inscrire dans la colonne « *Nom adopté ou proposé (Arabe)* ».
- Faire la transcription selon les normes en vigueur des noms des toponymes en français et l’inscrire dans la colonne « *Nom adopté ou proposé (Français)* ».
- Procéder à un complément d’enquête au sujet de certains toponymes douteux.
- Confier l’Etat justificatif des noms à une personnalité régionale, qualifiée au point de vue toponymie.
- Proposer un nom pour la carte (pour les zones à cartographier pour la première fois).
- Validation du travail de collecte de la toponymie sur terrain
- Validation au bureau par le service de toponymie qui veille à l’application des règles de transcription et de translittération en vigueur à l’ANCFCC.
- Saisie sur la carte et dans la base de données.

## V.2 Base de données de toponymie de l’ANCFCC

Dans le cadre de ses activités cartographiques l’ANCFCC a réalisé une base de données toponymique ( BD\_nym) par le dépouillement de toutes les cartes topographiques à l’échelle 1/50.000, 1/100.000 couvrant l’ensemble du territoire national et des plans de villes existantes. Ce qui a permis de répertorier à peu près 128.000 toponymes avec divers renseignements techniques et administratifs. Pour chaque toponyme on a attribué les informations suivantes :

1. Toponymeref	7. Code de la feuille	13. Topos Arabe
2. Topos	8. X,Y et $\varphi,\lambda$	14. Code symbologie
3. Générique	9. Zone	
4. Nature	10. Commune	
5. Echelle	11. Province	
6. Nom de la feuille	12. Wilaya	

Pour faciliter la gestion et l’exploitation de la base de données, une application a été développée permettant :

- La mise à jour,
- La consultation et la recherche par :
  - ✓ Une partie du toponyme en arabe ou en français.

- ✓ Le découpage administratif : (Wilaya, Province, commune).
- ✓ Situation géographique : (Echelle, Nom de la feuille, fenêtre de coordonnées).
- Report automatique des toponymes sur la carte pour les échelles 1/25000, 1:50.000, 1:100.000 et les plans de villes



Page d'accueil de l'application de gestion de la BD\_Nym

## VI. Activités du Royaume du Maroc dans le domaine de la toponymie depuis la 8ème conférence des Nations Unies sur les noms géographiques.

1. Création d'un service chargé de la toponymie au sein de l'ANCFCC qui a pour mission :
  - Inventaire et collecte des toponymes à partir des différentes sources.
  - Transcription des toponymes conformément aux règles et aux normes établies.
  - Mise à jour de la base de données toponymiques.
  - Edition des glossaires et des documents toponymiques assurant une bonne communication et diffusion des toponymes.
  - Validation et officialisation des toponymes avant leur exploitation.

Pour accomplir ses missions, le service de la toponymie a été doté des moyens humains et Matériel nécessaires, des profils adéquats ont été recrutés; des géographes et un linguiste ainsi que des opérateurs de saisie.

2. Création d'une base de données toponymiques,
3. Création et l'adoption d'une procédure de collecte et de validation de la toponymie,

4. Etablissement des règles d'écriture des toponymes sur les cartes ,
5. Participation aux manifestations sur la normalisation des noms géographiques :

Comme étant un état membre de l'Organisation des Nations Unies, le Maroc participe à toutes les manifestations internationales sur la toponymie (noms géographiques). Une délégation composée des experts de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière du Cadastre et de la Cartographie en la matière et ceux de l'Académie du Royaume assiste à ces manifestations.

Depuis la 8ème conférence du groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques qui s'est tenue à Berlin le Royaume du Maroc a participé aux travaux des manifestations suivantes :

- la 22<sup>ème</sup> session du groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques du 20 au 29 Avril 2004 à New York, USA ,
- la 23<sup>ème</sup> session du groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques du 28 Mars au 4 Avril 2006 à Vienne, Autriche,
- la 2<sup>ème</sup> conférence de la division arabe à Tripoli, Libye,
- la formation sur la normalisation des noms géographiques ; organisée par L'Organisation Africaine de Cartographie et de Télédétection (OACT) et le Centre Régional de Télédétection des pays d'Afrique du nord, en collaboration avec le Groupe d'Experts des Nations Unies sur les Noms Géographiques (GENUNG), du 2 au 6 avril 2007 à Tunis, Tunisie,
- La réunion des membres de la Division Arabe le 7 Avril 2007 à Tunis, Tunisie,
- la 3<sup>ème</sup> conférence de la division arabe le 30 et 31 Mai 2007 à Beyrouth..